



AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT de LIGUE

VOILE LEGERE 2017-2020

Nom de la compétition : [Championnat de Ligue VOILE RADIO COMMANDEE]

Dates complètes et Lieux :

Championnat de ligue VRC 2019-2020

Pour la ligue OCCITANIE, série classe 1 M:

- 17 novembre 2019 : Etape 1 – **BPA Salagou** – Grade 5A
- 15 décembre 2019 : Etape 2 - **YC la Grande Motte** - Grade 5A
- 12 Janvier 2020 : Etape 3 – **US Carmaux** – Grade 5A
- 02 Février 2020 : Etape 4 - **YC Gruissan** – Grade 5A
- 22 mars 2020 : Etape 5 - **Club de Voile des Rives de Léran** – Grade 5A
- 17 mai 2020 : Etape 6 – **Spi d'Oc / CVRC Lac de Bidot** – Grade 5A
- 13 et 14 juin 2019 : Etape 7 – **CN Castelnaudary** – Grade 4 (point compte double)

Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile Occitanie**

Et par délégation : les clubs d'accueil ci-dessus mentionnés pour toutes les épreuves précitées et telles qu'inscrites au Calendrier FFVoile

Grade : **5A**

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par :

1.1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 incluant l'annexe E,

1.1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.1.3 Les règlements Fédéraux,

1.1.4 Le système de course HMS en vigueur,

1.1.5 Les règles en vigueur de la classe IOM,

1.1.6 Le cas échéant, l'addendum Q

1.1.7 Le cas échéant, le SyRNIn.

1.2 La RCV E2.1(b) est supprimée et la RCV E.8(b) (3) est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice ou le club délégataire, support de l'étape du Championnat de Ligue VRC.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe 1M.



3.2 Les concurrents admissibles doivent justifier de leur appartenance à l'association de classe correspondante, et peuvent s'inscrire en complétant le formulaire type joint en annexe, au plus tard le mercredi avant la régata (18h00). Les frais d'inscription requis seront à régler sur place au moment de la confirmation de l'inscription.

3.3 Les concurrents disposant d'une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité validé par le responsable national de la jauge,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- 10 € / bateau pour les étapes à J = 1
- 20 € / bateau pour les étapes à J = 2

5. REPARTITION DES FLOTTES

Si nécessaire, la répartition des flottes de la première course sera affichée à 10 h 00 à partir du classement des coureurs de l'association 1 mètre connu 8 jours au moins avant la date de l'étape concernée du championnat de Ligue.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Pour chaque étape, le 1er jour de la régata entre 9 h 00 à 10 h 00.

6.2 Un briefing des coureurs est prévu le 1er jour de la régata à 10 h 15

6.3 Jour de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date Heure du 1er signal d'avertissement Flottes /Courses du jour

J 1 de l'étape 10 h 30 Flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 16h30.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel prévu par le club délégataire de l'Autorité Organisatrice et selon la Prescription Fédérale.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'applique pas.



9. CLASSEMENT

Étapes sur une seule journée : Trois courses devront être validées pour valider la compétition. Étapes sur deux journées consécutives : Quatre courses devront être validées pour constituer une série et valider la compétition.

Quand trois ou plus de trois courses sont courues, les annexes aux IC préciseront les retraits autorisés pour l'étape.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Le Délégué de ligue VRC de la Ligue Occitanie :

Laurent BOURRIQUEL 06 87 71 41 81 bourriquel@sodeal.fr